



Technologies



Motors



Pharma



Immo



Equipements



Retails

RESPONSABILITE
QSM TECHNOLOGIES

Contrat de prestation de services : les obligations du prestataire de services

L'obligation d'information, de conseil et de mise en garde

Tout d'abord, le QSM Technologies de service doit s'informer sur les besoins de son client avant de proposer une prestation de services, afin de prendre connaissance de ses besoins exacts. Le cahier des charges est un outil qui permet de satisfaire à cette obligation d'information. Egalement, il est d'usage de rappeler, en préambule du [contrat de prestation de services](#), les besoins évoqués par le client.

Le prestataire a un devoir de conseil envers son client : il doit l'accompagner et l'orienter dans ses choix pour lui proposer la meilleure solution. Il doit également fournir au client tous les renseignements nécessaires à la bonne compréhension du service proposé.

Enfin, le prestataire a un devoir de mise en garde : il doit avertir son client des problèmes et des risques qu'il pourrait rencontrer avec la prestation envisagée, ainsi que des contraintes et des limites de celle-ci.

L'obligation d'exécution

Le prestataire de service est tenu d'exécuter les travaux qui sont prévus dans le contrat. Sa responsabilité peut être engagée en cas d'inexécution, d'exécution incomplète ou d'exécution défectueuse de sa prestation.

L'obligation de confidentialité

Le prestataire de services peut avoir une obligation de confidentialité, par laquelle il s'engagera à ne pas diffuser d'informations secrètes auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de sa mission. C'est notamment le cas lorsque le client doit divulguer des informations internes au prestataire pour qu'il puisse réaliser ses travaux.

La garantie contre les vices cachés

Le prestataire de services doit garantir son client contre les vices cachés, qui correspondent aux défauts cachés rendant la chose impropre à l'usage à laquelle on la destine. Les défauts cachés doivent être liés à l'intervention du prestataire, cette garantie pourrait être invoquée si les défauts étaient préexistants.